

RENTREE DES CLASSES

Lundi 02 Septembre 2024 à 8 h 25

Les listes des classes seront consultables par voie d'affichage à l'école

Le Vendredi 30 Août 2024
à partir de 15 heures.

(En raison de la protection des données personnelles, les listes des classes ne sont plus accessibles sur le site Internet de l'école)

Nous avons fait la répartition des élèves dans les classes avec un grand sérieux. Nous ne souhaitons pas être amenés à la changer.

Important : La pré-rentrée des élèves de Petite Section se déroulera **Le vendredi 30/08 de 15h00 à 17h00.**

L'école sera fermée le **Jeudi 29/08** pour la journée de Pré-rentrée des personnels et enseignants.

Pour nous joindre :

Merci de privilégier la messagerie Internet

✉ Pour le secrétariat :

eco56.sc.vannes.secretariat@e-c.bzh

✉ Pour la direction : eco56.sc.vannes@e-c.bzh

CALENDRIER 2024-2025

Merci de noter qu'il n'y aura **pas classe** :

Vendredi 06 Décembre 2024 :
Journée Communauté

Vendredi 30 mai 2025 :
Pont de l'Ascension



Zone B	Début du congé après la classe	Jour de rentrée
TOUSSAINT	Vendredi 18 octobre	Lundi 4 novembre
NOËL	Vendredi 20 décembre	Lundi 6 janvier
HIVER	Vendredi 7 février	Lundi 24 février
PRINTEMPS	Vendredi 4 avril	Lundi 22 mai
ETE	vendredi 04 juillet	

LES HORAIRES

	Début de la classe	Fin de la classe
Matin	8h25	11h40
Après-midi	13h15	16h30 15h30 Vendredi

• **Le vendredi :** Garderie possible et gratuite de 15h30 à 16h30. (Départs à 15h30 ou à 16h30 mais pas entre les deux)

• **Les enfants déjeunant chez eux ne doivent pas arriver avant 13h05**

NB : Seuls les enfants restant à la cantine sont pris en charge de **12h00 à 13h05.**

➤ **Portails fermés sur ce créneau**

LA GARDERIE (maternelle et primaire)

de 7h30 à 8h15
de 16h45 à 19h00

L'ETUDE (à partir du CP)

de 16h45 à 17h45.
Les enfants vont ensuite en garderie.

ABSENCES

Avant 8h

Les absences et toutes les informations concernant vos enfants sont à signaler **via le Mail Classe** que vous aura donné l'enseignant de votre enfant.

Bulletin d'absence

Vous trouverez ce Bulletin d'absence dans le dossier de rentrée et sur le site Internet de l'école (Documents)

Il vous permet :

- de signaler toute absence prévue
- de justifier une absence ayant eu lieu

A Remettre directement à l'enseignant de votre enfant

CONTRIBUTIONS DES FAMILLES

Tarifs Mensuels (sur 10 mois)

30 € **35 €** 40 €

Vous choisissez le tarif selon vos possibilités financières.

Votre choix est à indiquer sur la Fiche Comptable du dossier de rentrée.

Sans choix de votre part, c'est le **tarif médian** qui est appliqué.



ASSURANCE

Vos enfants sont **TOUS** couverts par l'assurance Scolaire et Extra-scolaire « Mutuelle Saint-Christophe » souscrite par l'école.

Son coût est compris dans la scolarité.

Renseignez-vous au Secrétariat.

LES FOURNITURES

Aucune fourniture collective n'est facturée aux élèves des communes de **Vannes et Ploeren (Liste confirmée à la rentrée)** qui versent à l'école une subvention. **Pour les élèves d'autres communes, une somme de 4,20€ sera facturée mensuellement (x10mois)**

LA GARDERIE

Le coût de la garderie du soir et/ou de l'étude est forfaitaire : **3 € par soirée.**

↳ **Pour les Maternelles le goûter est fourni par l'école**

En cas de dépassement horaire un surcoût de 10€ par ¼ d'heure de retard sera appliqué

PORTAIL FAMILLES

Merci de consulter la circulaire relative à la création de votre portail Famille NOEFIL : il vous permettra principalement de consulter vos factures, certificat de scolarité, justificatifs fiscaux...

RESTAURATION (Tarifs 2023-24)

Le prix du repas est fixé à **5,20 € - Tarif A**

Pour les familles Vannetaises, une réduction peut être appliquée selon leur QF de B à H.

A	B	C	D
5,20 €	4,96 €	4,72 €	4,51 €
E	F	G	H
3,92 €	3,29 €	2,67 €	2,45 €

(Montants à confirmer en Septembre)

Le quotient familial est calculé par l'Accueil Unique (22 rue Victor Hugo-Vannes) à partir de votre avis d'imposition, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

1- Pour les familles vannetaises **NOUVELLES dans l'école** : l'attestation de quotient familial est à nous remettre **pour le 15 septembre.**

2- Pour les familles vannetaises **déjà présentes à l'école**, la mise à jour du quotient familial sera à effectuer à compter du **1^{er} janvier 2025.**

↳ Merci déjà d'en prendre note.

REGLEMENT DES FACTURES

Sur l'année scolaire = 11 factures

(Cf Circulaire Périodes Facturations)

Envoyées par mail, elles sont consultables et téléchargeables sur votre Portail Famille NOEFIL.

Pour le règlement, deux possibilités :

① PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

En date **du 6 OU du 15** (au choix) de chaque mois, en 11 versements échelonnés **d'octobre 2024 à août 2025**, le dernier versement étant le solde de l'année (Cf Planning Facturation)

Si vous avez choisi le prélèvement automatique l'an dernier, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

② CHEQUE OU ESPECES

Il reste possible même si le prélèvement est à privilégier.

Le règlement est à effectuer à réception de chaque facture. Les chèques seront à l'ordre de « **OGEC- ECOLE LE SACRE-CŒUR** »